

Université Paul Sabatier

D.U. AGREGATION EXTERNE EPS

Faculté des Sciences du Sport
Et du Mouvement Humain
Toulouse III

Organisation de la formation

2018- 2019



ORGANISATION DE LA FORMATION

Responsables : Yves Morales

Yves.morales@univ-tlse3.fr

I. INSCRIPTIONS

L'éducation Nationale édite un guide en ligne fournissant toutes les informations pour l'inscription au concours :

<http://www.devenirenseignant.gouv.fr/pid33987/enseigner-dans-les-classes-preparatoires-agregation.html>

- ✓ **Dossier de candidature à la formation du DU de l'université Paul Sabatier avant le 14 juillet – dossier joint à compléter avec les justificatifs demandés (à transmettre en fichier mail à Yves MORALES (yves.morales@univ-tlse3.fr) responsable de la formation et à Christophe Ngo-TRONG , (astaps20@adm.ups-tlse.fr)).**
Envoyer parallèlement le dossier en courrier postal pour étude par la commission de recrutement à l'adresse suivante : **secrétariat du DU agrégation d'EPS, F2SMH, 118 route de Narbonne, 31062 Toulouse cedex**. Une réponse sera apportée à votre candidature avant le 20 juillet.

- ✓ **Inscription définitive à la formation du DU de l'université Paul Sabatier : avant le 8 septembre 2018** (Secrétariat de la F2SMH Christophe NGO TRONG à l'Université Paul sabatier).
L'inscription sera fléchée sur le : **DU ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE – PREPARATION A L'AGREGATION EXTERNE D'EPS**

- ✓ **Inscription au concours national avant mi-octobre 2018 (dates pas encore déterminées)** sur Internet.

Vous devez être titulaire du Master 2 au moment des résultats de l'admissibilité
Nous organiserons les examens de M2 MEEF de la promotion « agrégation » dans
cette perspective.

- ✓ **Épreuves écrites : Début mars 2019.**

- ✓ **Enfin pour les étudiants s'inscrivant parallèlement au concours du CAPEPS les modalités sont identiques.**

ORGANISATION DE LA FORMATION

Responsables : Yves Morales

Yves.morales@univ-tlse3.fr

PROGRAMMES DES ÉCRITS

(ceci correspond à la session 2018 et pourrait être modifié en 2019)

Épreuves d'admissibilité

Épreuve n° 1 (durée 6h – coef 3) :

Activités physiques et sportives et civilisations.

L'éducation physique et sportive et son rapport aux types et aux modalités de pratiques en usage dans la société française de 1918 à nos jours.

- 1 - Politiques éducatives et réformes disciplinaires.
- 2 - Les actrices et acteurs de l'Education physique : trajectoires et influences
- 3 - Cultures scientifiques, techniques et formation des enseignants.
- 4 - Enjeux et usage des sports collectifs dans la construction des savoirs en EPS.

Épreuve n° 2 (durée 7h - coef 4) :

Éducation physique et sportive et développement de la personne.

Pratiques professionnelles en EPS et apprentissages en contexte scolaire.

- 1 - La motricité en EPS : développement des coordinations et acquisition des habiletés motrices.
- 2 - Exercice physique et construction de soi à l'adolescence.
- 3 - Energie, effort et performance dans les apprentissages en EPS.
- 4 - Connaissances, compétences et cultures.

ORGANISATION DE LA FORMATION

Responsables : Yves Morales

Yves.morales@univ-tlse3.fr

II. PROGRAMMES D'ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES

ÉPREUVES	PRÉPARATION	EXPOSÉ	ENTRETIEN	COEFFICIENT
ORAL 1	4 h	25 min	40 min	3
ORAL 2	4 h	30 min	50 min	4
ORAL 3	30min	10 min (support vidéo)	45 min	3
ORAL 4	Prestation physique		20 min	2

Épreuve n° 2

- Athlétisme : Courses et **lancers**
- Natation (savoir nager et natation de vitesse)
- Course d'orientation
- Danse
- Acrosport
- Badminton
- Musculation
- Volley-ball

Épreuve n° 3

- Step
- Tennis de Table
- Basket-ball
- Arts du cirque
- Escalade

Épreuve n° 4

- Athlétisme (Courses de haies)
- Natation (400 mètres nage libre)

ORGANISATION DE LA FORMATION

Responsables : Yves Morales

Yves.morales@univ-tlse3.fr

III. ÉVALUATION DES PRESTATIONS ORALES

Déroulement des épreuves (ceci correspond à la session 2018 et peut être modifié en 2019)

B. – Épreuves d'admission

Complément d'information concernant le programme des épreuves d'admission de la session 2016

Première épreuve orale : Présentation de propositions pour l'éducation physique et sportive au sein d'un établissement scolaire du second degré

Le candidat dispose d'un **dossier sous format numérique**, fourni par le jury, comprenant un ensemble d'informations relatives à l'enseignement de l'éducation physique et sportive dans un établissement du second degré.

En salle de préparation et en salle d'interrogation, le candidat dispose d'un matériel informatique mis à sa disposition :

- un ordinateur portable, équipé d'un système d'exploitation MS-Windows.
- les logiciels et outils suivants sont installés sur l'ordinateur : Pack Office 2010 (suite bureautique : traitement de texte, tableur, présentation diaporama), pointofix (copie d'écran), adobe reader, XMind.
- les versions numérisées de fichiers correspondant aux programmes officiels, aux documents d'accompagnement et aux fiches ressources sont installées sur l'ordinateur.

Le candidat utilise pour sa présentation l'ordinateur portable de préparation (un vidéoprojecteur est à sa disposition en salle d'interrogation). Un tableau blanc est également à disposition du candidat dans la salle d'interrogation.

Le candidat sauvegarde les fichiers correspondant à sa présentation sur des clés USB qui sont par la suite transmises au jury. L'utilisation de tout support numérique personnel est exclue.

Il est important de préciser que le recours à l'informatique ne doit pas être considéré comme une fin en soi. Pour présenter ses propositions, le candidat construit des supports numériques qui constituent des aides à la communication et à la compréhension du jury (lisibilité). Ces supports doivent permettre au candidat de rester engagé dans un dialogue avec le jury tout en apportant des éclairages au-delà de la simple lecture de diapositives. Il n'est pas attendu de format ou de modèle particulier, ni l'utilisation de l'intégralité des logiciels présents. Ces différents médias ne constituent que des supports au service de la prestation. Ils ne seront pas pris en compte lors de l'évaluation du candidat.

Le candidat doit montrer qu'il est capable, à partir d'un dossier, d'analyser un établissement public local d'enseignement (EPL) dans son environnement et de proposer des orientations disciplinaires (en EPS) et/ou interdisciplinaires pour répondre à une question posée. Il doit ainsi procéder à l'analyse stratégique des points forts et des points faibles de cet établissement et réfléchir à la place et au rôle de l'enseignement de l'EPS dans ce contexte éducatif singulier. Le candidat doit mobiliser des connaissances actualisées relatives à l'organisation et au fonctionnement du système éducatif, aux institutions et aux politiques éducatives nationales et territoriales.

Deuxième épreuve orale : présentation d'une leçon d'Éducation Physique et Sportive

Le candidat dispose d'un **dossier sous format numérique**, fourni par le jury, comprenant un ensemble d'informations relatives à l'enseignement de l'éducation physique et sportive dans un établissement du second degré.

En salle de préparation et en salle d'interrogation, le candidat dispose d'un matériel informatique mis à sa disposition :

ORGANISATION DE LA FORMATION

Responsables : Yves Morales

Yves.morales@univ-tlse3.fr

- un ordinateur portable, équipé d'un système d'exploitation MS-Windows.
- les logiciels et outils suivants sont installés sur l'ordinateur : Pack Office 2010 (suite bureautique : traitement de texte, tableur, présentation diaporama), pointofix (copie d'écran), adobe reader , XMind.
- **les versions numérisées de fichiers correspondant aux programmes officiels, aux documents d'accompagnement et aux fiches ressources sont installées sur l'ordinateur.**

Le candidat utilise pour sa présentation l'ordinateur portable de préparation (un vidéoprojecteur est à sa disposition en salle d'épreuve). Un tableau blanc est également à disposition du candidat dans la salle d'interrogation.

Le candidat sauvegarde les fichiers correspondant à sa présentation sur des clés USB qui sont par la suite transmises au jury. L'utilisation de tout support numérique personnel est exclue.

Il est important de préciser que le recours à l'informatique ne doit pas être considéré comme une fin en soi. La prestation du candidat n'est pas appréciée en fonction de sa virtuosité dans l'utilisation de tel ou tel logiciel. Il s'agit bien de tirer profit de l'outil informatique de manière à présenter une leçon d'Education Physique et Sportive proposant des axes de transformations adaptées aux élèves.

Le candidat doit montrer qu'il est capable, à partir du dossier remis par le jury, d'analyser les caractéristiques d'une classe et de son contexte afin de construire une leçon d'EPS pour les élèves de cette classe. Il s'agit de proposer des axes de transformations adaptées pour les élèves et des mises en oeuvre appropriées. Cette épreuve nécessite non seulement une capacité d'analyse mais aussi une bonne connaissance de l'APSA support de la leçon, des processus d'apprentissage et d'enseignement, et des exigences institutionnelles.

Liste des APSA supports de l'épreuve de leçon sur dossier

Athlétisme (courses, lancers **et épreuves combinées courses / lancers**) - Danse - Boxe française - Escalade - Volley-ball - Gymnastique sportive - Course en durée - Musculation - Badminton - Handball

Troisième épreuve orale : pratique et analyse d'une activité physique et sportive

Évaluation des épreuves physiques

Le jury évalue la prestation du candidat en référence aux compétences attendues inscrites dans les programmes d'EPS pour le lycée. L'attribution de la moyenne est en correspondance avec la maîtrise du niveau 5 des compétences attendues dans l'activité.

Conditions générales du déroulement des épreuves

Organisation matérielle

Une demi-heure avant le début de l'épreuve, les installations et le matériel fournis par l'organisation du concours sont accessibles au candidat pour une phase d'échauffement.

Au début de l'épreuve, il est considéré que l'échauffement du candidat a été réalisé.

Le matériel personnel (raquettes, baudriers, etc.) est à la charge du candidat.

Dans les activités qui le nécessitent (badminton, basket-ball), des partenaires et adversaires de bon niveau sont mis à disposition par l'organisation du concours.

Le temps maximum imparti pour l'ensemble de la prestation physique est de 30 minutes quelle que soit l'épreuve.

Conditions générales d'enregistrement et de visionnage

Pour chaque activité, le candidat est amené à effectuer sa prestation selon les conditions particulières de chacune des épreuves fixées par la présente note :

- la prestation est enregistrée à l'aide de tablettes numériques grand public ;
- le travelling mécanique et les prises de vues verticales sont exclus ;
- le jury est placé dans la zone d'évolution de l'opérateur vidéo ;

Préparation, exposé et entretien

En référence à l'ensemble de la prestation physique (récupération comprise), le jury pose une question au candidat. Celui-ci dispose de 30 minutes pour analyser librement les images de sa prestation et préparer son exposé. Le jury fournit au candidat la tablette numérique sur laquelle a été enregistrée la prestation et un logiciel dédié à la vidéo avec les fonctions de lecture, pause, ralenti, arrêt sur image, avance/retour rapide, image par image ainsi que des fonctions classiques d'analyse de l'image.

Pour l'exposé (10 minutes maximum) comme pour l'entretien (45 minutes maximum), les images sont projetées sur grand écran par l'intermédiaire d'un vidéoprojecteur. Durant l'entretien, les séquences vidéo restent à la disposition du candidat et du jury qui pourront revenir sur des aspects particuliers de la prestation physique.

ORGANISATION DE LA FORMATION

Responsables : Yves Morales

Yves.morales@univ-tlse3.fr

Conditions particulières pour chacune des épreuves

Step

La prestation physique consiste en la réalisation, sur un espace balisé de 8 mètres par 8 mètres, de deux enchainements, identiques ou non, composés d'au moins six blocs différents et préparés à l'avance par le candidat. Le plus haut niveau de prestation physique, tant dans la complexité que dans la richesse du vocabulaire STEP utilisé, est attendu du candidat. La durée de chaque enchainement est de 4'00. L'un sera réalisé sur une musique comprise entre 125 et 140 BPM et l'autre sur une musique supérieure à 140 BPM. Le temps de récupération est laissé à l'initiative du candidat. Cinq minutes avant le début de l'épreuve, le jury demande au candidat sa fréquence cardiaque de repos (valeur qui pourra être modulée par le jury) puis l'équipe d'un cardio-fréquencemètre de la marque Garmin, (Gamme Forerunner, Compatible avec Garmin Connect™).

Un Step, réglable en trois hauteurs différentes, est fourni par le jury.

C'est au candidat à déclencher sa musique pour chacune des deux séquences. Le chronomètre du jury se met en route au(x) premier(s) mouvement(s) du candidat en arrière du Step. Un lecteur acceptant les CD et les clefs USB est mis à la disposition du candidat. L'enregistrement ne doit comporter que les supports sonores des deux enchainements.

Les enchainements sont filmés en plan large et en continu. L'opérateur vidéo est placé sur une ligne parallèle à l'un des côtés de l'espace balisé, face au Step.

Tennis de table

La prestation physique est composée de deux rencontres en simple de 6 minutes chacune sur un terrain réglementaire. Une pause de 2 minutes sépare les deux rencontres ; chacun des joueurs opposés au candidat est choisi par le jury.

Lors de la deuxième rencontre, le jury peut être amené à donner des consignes de jeu à l'adversaire.

Lors de la première rencontre, la prestation du candidat est enregistrée en plan de ½ ensemble et en continu de dos. Pour cette prise de vue, l'opérateur vidéo est placé à environ 5 mètres en arrière de la table et décalé sur le côté coup droit du candidat (3/4 arrière table).

Lors de la deuxième rencontre, la prestation du candidat est enregistrée en plan de ½ ensemble et en continu de face. Pour cette prise de vue, l'opérateur vidéo est placé à environ 5 mètres en arrière de la table et décalé sur le côté coup droit du joueur adverse (3/4 arrière table).

Basketball

La prestation physique est composée de deux rencontres de 6 minutes chacune, dans une situation de jeu à 3 contre 3 sur un demi-terrain réglementaire. Une pause de 5 minutes sépare les deux rencontres.

Les partenaires et adversaires du candidat sont choisis par le jury en fin d'échauffement. Les équipiers du candidat sont à sa disposition pour une transmission de consignes pendant deux minutes avant la première séquence de jeu ; il peut transmettre de nouvelles consignes pendant la pause.

Lors de la deuxième rencontre, le jury peut être amené à donner des consignes de jeu à l'équipe adverse. Lors de la deuxième rencontre le candidat prend un temps mort d'une minute.

La prestation du candidat est enregistrée en plan de ½ ensemble en plongée et en continu.

L'opérateur vidéo est placé en hauteur ; face au panier et à une distance d'environ 15 à 20 mètres de celui-ci (l'image couvrant l'ensemble de la zone de marque).

Arts du cirque

La prestation physique consiste en la présentation d'un numéro (intégrant un projet artistique) préparé à l'avance par le candidat et comportant au moins deux familles circassiennes choisies parmi jonglage, acrobatie et équilibre. Le candidat dispose d'une corde de 50 mètres pour organiser sa mise en piste, délimitée dans une surface de type terrain de basket de gymnase (28 mètres sur 15 mètres). La hauteur sous plafond (sans point d'ancrage possible) est de 8 mètres environ, le sol est de type parquet (sans point d'ancrage). Deux tapis de réception (2mx2m et 20cm d'épaisseur) sont à disposition ainsi que quatre tapis type tatami (2mx1m).

Le candidat apporte le matériel dont il a besoin pour son numéro : tout objet pouvant se prêter à un exercice de jonglage, des engins pour l'équilibre ou l'acrobatie, costumes et autres accessoires. Ce matériel ne doit présenter aucun risque d'utilisation et de dégradation de l'espace. Si le jury estime qu'un matériel présente un risque, il en interdira l'utilisation. Si le numéro nécessite un aménagement de l'espace scénique, celui-ci est mis en place par le candidat qui apporte son matériel et l'installe seul avant le début de l'épreuve (durant sa phase d'échauffement), et le démonte après sa prestation physique. La durée du numéro est comprise entre 4 minutes et 5 minutes et 30 secondes. Un support sonore est possible ; un lecteur acceptant les CD et clefs USB (format MP3) est mis à la disposition du candidat, l'enregistrement ne doit comporter que le support sonore, calé sur le temps du numéro.

ORGANISATION DE LA FORMATION

Responsables : Yves Morales

Yves.morales@univ-tlse3.fr

La prestation est enregistrée, en plan large et en continu. L'opérateur vidéo est placé sur une ligne parallèle à la longueur du gymnase, et en hauteur.

Escalade

La prestation physique est composée de l'escalade, sur structure artificielle, de deux voies, choisies par le candidat parmi un ensemble proposant des difficultés allant de 5A à 7C.

La réalisation de chacune des voies ne doit pas excéder 7 minutes. Le temps imparti entre les deux voies réalisées est à l'appréciation du candidat dans la limite des 30 minutes maximum pour l'ensemble de la prestation physique.

La prestation du candidat est enregistrée en plan moyen élargi, de trois quarts, du début à la fin de la réalisation de chacune des deux voies. L'opérateur vidéo est placé à environ 10 mètres en arrière du mur d'escalade.

Quatrième épreuve : pratique d'une activité physique et sportive et entretien

Le candidat a connaissance de l'épreuve tirée au sort, en début de session, au moment de l'accueil par le président.

Prestation physique

Évaluation des épreuves physiques

Le jury évalue la prestation du candidat en référence aux compétences attendues inscrites dans les programmes d'EPS pour le lycée. L'attribution de la moyenne est en correspondance avec la maîtrise du niveau 5 des compétences attendues dans l'activité ou dans l'activité apparentée la plus proche.

Conditions générales du déroulement des épreuves

Une demi-heure avant le début de l'épreuve, les installations et le matériel fournis par l'organisation du concours sont accessibles au candidat pour une phase d'échauffement.

Au début de l'épreuve, il est considéré que l'échauffement du candidat a été réalisé. Le matériel personnel est à la charge du candidat.

Conditions particulières du déroulement des épreuves

- Athlétisme

L'épreuve consiste en 2 courses de 200m haies chronométrées avec une récupération minimale d'une demi-heure entre chaque course.

Chaque 200m haies est couru en couloir. Les couloirs 2, 4 et 6 de la piste sont utilisés pour l'épreuve. Le couloir est attribué à chaque candidat pour le jury.

Le départ s'effectue obligatoirement en starting-blocks. Huit obstacles sont disposés sur le parcours. Le premier obstacle est placé à 30m du départ. La distance inter-obstacles est de 20m. Le dernier obstacle est situé à 30m de la ligne d'arrivée.

La hauteur des haies est constante : 0,84m pour les garçons, 0,65m pour les filles.

- Natation

Le candidat effectue un 400 mètres nage libre chronométré, en bassin de 25 mètres ou de 50 mètres. Le départ est commandé. Le port d'équipements pouvant améliorer la vitesse, la flottabilité ou l'endurance est interdit. Les lunettes de natation sont autorisées.

Entretien

D'une durée de 20 minutes sans préparation, l'entretien porte, dans l'APSA pratiquée, sur un ou des pratiquants de différents âges, de différents niveaux (du débutant à l'expert) et pouvant présenter des caractéristiques particulières.

L'entretien peut prendre appui sur une thématique et doit permettre d'attester des connaissances scientifiques relatives à la compréhension de l'activité du pratiquant et des effets de l'APSA sur ce dernier, notamment dans les dimensions physiologiques et psychologiques

ORGANISATION DE LA FORMATION

Responsables : Yves Morales

Yves.morales@univ-tlse3.fr

IV. PROGRAMME DE LA FORMATION (DU agrégation) :

ORGANISATION :

La formation regroupe un volume de 252h spécifiques de préparation au concours externe de l'agrégation. Toutes les interventions ont lieu sous la forme de TD (Apport de connaissances, méthodologie des écrits et des oraux, mises en situation écrite et orale)

Syllabus DU:

216h TD et 36h TP pour 4 Unités d'enseignements

Les UE1 et UE2 sont préparatoires aux épreuves écrites de l'admissibilité alors que l'UE3 et l'UE4 préparent spécifiquement aux oraux lors des épreuves d'admission.

Semestre 1

UE1 (écrit 1) : EPS, APSA et civilisations : enjeux et débats autour de l'EPS :

52HTD 18HTP (15 ects)

Epistémologie et histoire des pratiques éducatives dans le domaine des APSA.

UE2 (écrit 2) : Pratiques professionnelles en EPS et apprentissages en contexte scolaire :

52HTD 18HTP (15ects)

Approches scientifiques pluridisciplinaires des processus d'acquisitions motrices et des liens apprentissages/développement

Semestre 2

UE3 (Oraux 1, 2 et 3) : Concevoir et planifier un enseignement en lien avec les finalités, la planification, la mise en place et l'évaluation de l'enseignement de l'éducation physique et sportive.

112HTD (15 ects)

Mettre en œuvre une leçon d'EPS s'adressant aux élèves d'une classe, dans un contexte singulier et en référence à un programme limitatif d'activités physiques sportives et artistiques (APSA) supports de la leçon.

Aborder les questions d'ordre technique, tactique, réglementaire et culturel liées à une APSA support inscrite au programme de l'agrégation afin d'en dégager les principales caractéristiques mises en jeu lors de l'activité motrice engagée.

L'aspect pédagogique de l'UE3 est mis en perspective avec l'expérience professionnelle de l'UE4

UE4 stage professionnel

(volume horaire stage = 100h) : (15 ects)

Le stage est mutualisé avec la mise en situation professionnelle de master MEEF EPS.

ORGANISATION DE LA FORMATION

Responsables : Yves Morales

Yves.morales@univ-tlse3.fr

Au regard des exigences du concours les différents enseignements seront organisés selon 4 modèles :

- ✓ **Travaux dirigés** : à partir de thèmes de travail : 104h écrit 1 + écrit 2
- ✓ **Devoirs écrits blancs** :
6 devoirs d'écrits blancs (3 en écrit 1 et 3 en écrit 2) en salle dans les conditions de l'épreuve (6h ou 7h). Tous ces Devoirs se déroulent **le samedi matin**.
- ✓ **Corrigés d'écrits blancs** : Un corrigé sous forme de TD sera proposé avec le retour des copies.
- ✓ **Simulations d'épreuves orales** : Simulation d'oral 1, d'oral 2 et d'oral 3 à partir de dossiers après les écrits et TD de préparation aux différents oraux (115H au maximum)

L'évaluation des différentes UE permettant la validation de ces UE se déroulera pendant les TD.

**Les cours ont lieu le mardi et le jeudi de 18h à 21h à la F2SMH (2 soirs par semaine)
Les écrits blancs ont lieu le samedi matin.**

Une liste de diffusion permettra de correspondre avec l'ensemble des étudiants de la promotion pour l'emploi du temps et la mise à disposition des documents.

ORGANISATION DE LA FORMATION

Responsables : Yves Morales

Yves.morales@univ-tlse3.fr

Conditions d'inscription à la formation (remplir une de ces conditions) :

- Etre titulaire du M1 MEEF et du CAPEPS et inscrit en M2 MEEF en 2018-2019
- Etre titulaire du M2 MEEF
- Etre titulaire d'un autre titre donnant accès à l'inscription au concours de l'agrégation externe.

L'inscription pédagogique au Diplôme universitaire « préparation à l'agrégation externe d'EPS », doit s'effectuer auprès de Christophe NGO TRONG à la F2SMH.

Vous devrez constituer un dossier de candidature au DU (voir autre PJ) qui sera à renvoyer à Christophe NGO TRONG et Yves MORALES par mail (date limite 10 juillet)

L'inscription administrative aura lieu [suite à l'acceptation de votre dossier](#) ce qui impliquera un paiement pour cette formation de 600 euros pour l'année.

Personnes à contacter à l'Université pour la formation :

- ✓ Yves MORALES (responsable de la formation à l'agrégation externe d'EPS) yves.morales@univ-tlse3.fr
- ✓ Christophe NGO TRONG (Secrétariat agrégation externe d'EPS et Master 2) astaps20@adm.ups-tlse.fr
Tél : 0561557501